

# CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

a/c HOTEL DU 2 FÉVRIER

B. P. 131 LOME - TOGO

Tél. (228) 21.00.03    Téléfax (228) 21.62.66

## RAPPORT N°27 : SEANCE DU VENDREDI 9 AOÛT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le vendredi neuf août ;  
La Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière à  
15 heures 10 minutes.

Après la minute de recueillement et l'hymne national, le  
Président du Présidium, commentant le Testament du Pape Pie XII  
qu'il venait de lire à l'assemblée, a lancé à tous, Conférence  
Nationale, Chef de l'Etat et Ministres, un appel au repentir  
pour éviter le péché contre l'Esprit Saint.

L'ordre du jour fut ensuite adopté. Il comprenait 4 points :

- 1° Rapport de la séance du 8 août 1991,
- 2° Points d'actualités,
- 3° Débat général sur les Droits de l'Homme
- 4° Divers.

L'adoption du rapport de la séance du 8 août 1991 étant faite,  
le Président a abordé le second point de l'ordre du jour par la  
lecture à l'assemblée d'une lettre du Chef de l'Etat en date du  
8 août 1991 : cette lettre était essentiellement axée sur les  
relations liant la souveraineté et le suffrage universel et la  
nécessité de respecter l'Accord du 12 juin entre le gouvernement  
et le COD.

Monseigneur KPODZRO a ensuite donné le compte-rendu de la visite  
que lui-même accompagné du 2<sup>e</sup> Vice-Président, ont rendu au Chef  
de l'Etat sur l'invitation de ce dernier le 7 août 1991. Il  
s'agissait d'informer celui-ci de l'état d'avancement des travaux  
de la Conférence Nationale.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur PERE, Ministre du  
Travail et de la Fonction Publique à propos de récents  
engagements dans la Fonction Publique. Il a précisé qu'il

s'agissait de régularisation de la situation des douaniers recrutés en 1988 et des agents.

Un certain nombre d'interventions ont abouti à des interpellations :

Monsieur KOMLANVI a ainsi été interpellé à propos de la sécurité du Professeur KPODZRO et du Docteur NAPO Koura ; Monsieur KLUSSEH, à propos des relations des sociétés d'Etat avec la BCCI, banque sous surveillance dans le monde parce que suspectée de servir au blanchiment de l'argent de la drogue et Monsieur AGBETRA au sujet des corps des "terroristes" de 1986 toujours à la morgue du CHU de Tokoin.

Le problème de l'armée a également retenu l'attention des délégués, notamment la sécurité des militaires venus témoigner à la Conférence Nationale le 8 août 1991 et le démenti passé sur les médias et lu par le Capitaine TITIKPINA. La proposition a été faite de prendre un Acte tendant à rassurer l'armée et des appels ont été adressés aux membres de l'armée et au Chef de l'Etat pour qu'ils participent aux Assises Nationales. Des inquiétudes se sont exprimées à propos du patrimoine national qu'il s'agisse des réserves administratives que les propriétaires commencent à lotir et à vendre, des avions et des bâtiments de la Marine qui quittent le pays pour cause de révision, des relations des communautés villageoises avec les éléphants.

Le Porte-Parole de la Conférence a enfin eu à rassurer les délégués quant à la retransmission des débats au cours de la séance du 8 août 1991.

Le troisième point de l'ordre du jour a ensuite été abordé. Il s'agissait de la suite du débat général sur les Droits de l'Homme. L'assemblée a été dans un premier temps invitée à compléter les informations données à la Conférence dans ce domaine. Ainsi, des cas de spoliations ont été signalés à l'assemblée : à Agoényivé à cause du camp militaire, dans la Kéran où des villages ont été supprimés de la carte, dans l'Oti où 112 villages ont été déplacés dont certains quatre fois de

suite. Un cas particulier de manipulation a été porté à l'attention de la Conférence : il s'agit du noyautage et de l'ingérence de l'Etat dans les affaires de l'Eglise, notamment au cours du 46ème SYNODE de l'Eglise évangélique du Togo. A ce sujet, la participation du Ministre AMEGBOH à l'expulsion non justifiée d'un pasteur allemand du Togo a été établie. Un appel tendant à apporter de l'aide à Monsieur CODJIE, rescapé d'Agombiyo, actuellement malade, a été lancé. Toujours dans la perspective de la précision des informations fournies à la Conférence, un délégué a tenu à apporter des correctifs quant au problème de Pya : il s'agissait du cas du Chef ASSIH Tetouyoba décédé d'un cancer du poumon, de celui du Colonel ASSIH soupçonné d'avoir participé au scandale financier de la CNCA, et des déportations considérées par le délégué comme une procédure traditionnelle en cas de sorcellerie reconnue. Le même délégué a mis en doute la remise à Monsieur AMEGANVI Claude des doléances des populations Kabyè.

Après la première pause qui a duré de 17 heures 33 minutes à 17 heures 55 minutes, un message de la part de la famille de ISSIFOU Yao remettant en cause les affirmations de Monsieur ABILEBOU Okandapéou qui a déclaré ne pas connaître ISSIFOU a été livré. Messieurs ABILEBOU et AGBETIAFA furent de nouveau interpellés sur le problème de Kaza. Ensuite Monsieur PITHO, ex Sous-Officier Supérieur originaire de Kouméa, a expliqué à l'assemblée comment il s'est opposé à la reprise du pouvoir par l'armée en avril 1967 ; les raisons de son exil et comment le régime en place a négligé Kouméa et ses fils. Il a exigé la vérification des biens de tous les officiers. Il a été également demandé à l'assemblée de lancer un appel aux officiers désireux d'apporter leur contribution à la Conférence.

L'assemblée a pris connaissance du cas de violations des Droits de l'Homme concernant Monsieur DJELDU Kodjo Théodore qui a été arrêté et détenu avec son fils de 9 ans pendant 14 mois par le Lieutenant AZOTE pour une cause fallacieuse et dont un autre fils a disparu dans le même temps. Le cas d'un enfant de 9 ans fusillé le 14 octobre 1986 et dont la famille s'est vu délivrer par

l'Adjudant-Chef AKPELI Mayé un certificat parlant d'homicide ; les conditions de détention et de la mort de ADOTE Aka Omer, torturé par le Lieutenant PELO ; les causes de la mort du Colonel Koffi KONGO ; du Capitaine GNEOU fusillé par l'Officier BADAGBON ; du Commandant Paul KOMLAN torturé par les officiers ADEWUI et BADAGBON ; du Gendarme LAWSON Baragbo envoyé à OTADI ; la détention et la torture de Maître Alessi DE MEDEIROS, l'expropriation de Madame ROLLAND Ayaba, dont la villa sert à loger une famille militaire furent portés à la connaissance de l'assemblée qui a également écouté les doléances des enfants du soldat BOKOBOSSO qui réclament leur père.

La Conférence a été invitée à étudier ces cas, à restituer leurs maisons aux propriétaires spoliés dans les alentours du camp RIT, à ouvrir la voie passant devant ce camp et même à déplacer le camp RIT. Les auteurs de ces violations des Droits de l'Homme ont été interpellés et invités à venir se confesser et faire leur acte de contrition pour bénéficier du pardon du peuple. D'autres cas de violation des Droits de l'Homme concernant les ressortissants de la Binah, les conditions de la mort de BAKULI Koumbo, les licenciements abusifs de certains enseignants désignés à tort comme alcooliques ont été abordés. Parmi ceux-ci les cas de Messieurs LAWSON Latévi Mawulom et de CAMPBELL Komi ont été soulevés. Une lettre de l'ex Colonel ASSIH Agoussoyé Séverin expliquant les conditions qui ont entraîné sa mise à l'écart de l'armée et son départ en exil a été lue.

Des droits de réponse ont été ensuite accordés à Messieurs BIDAMON Egbao, Directeur du CNOU (Centre National des Oeuvres Universitaires), TOSSOU Martin, Responsable du service logement UB, et KPONOR Mawuli intendant du Restaurant Universitaire, qui ont tous démenti avoir gardé ou servi des armes aux soldats pour la répression du mouvement étudiant et exigé une commission d'enquête. Monsieur BIDAMON a demandé une confrontation avec les étudiants à qui il aurait refusé des traitements, selon les affirmations de la délégation des étudiants. Cette dernière a réagi en remettant en cause ces démentis et en demandant l'autorisation d'amener des témoins.

étudiants. Cette dernière a réagi en remettant en cause ces démentis et en demandant l'autorisation d'amener des témoins.

Après la deuxième pause qui durera de 20 heures 08 minutes à 21 heures 03 minutes, la parole a été donnée aux personnes interpellées.

Prenant la parole sur le problème de la prison d'Agombiyo, Monsieur AGBETIAFA a affirmé ne rien connaître de cette prison qui était gérée par les militaires. Sur les problèmes de licenciements abusifs d'enseignants, Monsieur AGBETIAFA a déclaré que la liste des enseignants licenciés lui a été envoyée par les inspecteurs, les proviseurs, censeurs et directeurs qui ont trouvé ceux-ci invalides et que ce n'est pas lui qui est responsable de l'arbitraire qui a frappé certains d'entre eux.

Le représentant des enseignants du 2e degré a contesté ces affirmations et insisté sur la responsabilité de l'ex Ministre AGBETIAFA dans ces licenciements.

Monsieur ABILEBOU Okandapéou, reconnaîtra l'existence de la prison d'Agombiyo dirigée par les militaires. Il reconnaîtra aussi avoir été de temps à autres en ces lieux mais il ne reconnaîtra pas avoir connu ISSIFOU et même un membre de sa famille, ceci malgré les diverses affirmations contraires de Monsieur ATTOH Mensah, frère de ISSIFOU Yao.

Monsieur SETONDJI, quant à lui, a reconnu l'existence de la prison d'Agombiyo mais a affirmé l'avoir seulement gérée comme prison civile, avec une amélioration sensible des conditions de vie des prisonniers qui étaient pour la plupart dans un état déplorable avant son arrivée.

Quant à Monsieur BARQUE, malgré les diverses confirmations des déclarations du jeune ACKEY Abraham et les diverses précisions, il ne se souviendra pas avoir eu à participer à une tentative de manipulation de jeunes et demandera une confrontation avec les divers protagonistes notamment les jeunes élèves concernés et

Monsieur NATCHABA Fambaré.

Le quatrième point de l'ordre du jour fut abordé.

A ce titre, le Docteur SAMA porte-parole de l'Ordre des Médecins a fait part à l'assemblée des menaces qui pèsent sur le Professeur KPODZRO et le Docteur NAPO Koura et demandé au nom de l'Ordre des Médecins la protection du Ministre de l'Intérieur et du Garde des Sceaux pour ceux-ci.

En réponse le Ministre KOMLAVI a essayé de rassurer l'assemblée sur la sécurité du Professeur KPODZRO en l'informant des mesures qui ont été prises. Il a demandé qu'il lui soit fourni l'adresse du Docteur NAPO Koura afin qu'il puisse assurer sa sécurité.

Le porte-parole de la Conférence fera aussi part à l'assemblée des pressions faites par Monsieur NABEDE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Information et Monsieur PITANG Tchalla, Directeur de Radio Lomé sur les journalistes pour les empêcher de donner des informations sur la Conférence.

Il parlera également de l'infidélité aux travaux des Assises Nationales du speaker Kabyè de la Radio et demandera à la Conférence Nationale de prendre un Acte pour garantir la liberté des journalistes officiels, proposition soutenue par la sous-commission Presse et Information.

La séance sera levée à 22 heures 25 après la minute de recueillement.

Fait à Lomé, le 10 août 1991

Le Rapporteur,

**Me Jean Yaovi DEGLI**